



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/939 du 10 mai 2023, retirant l'approbation de la substance active ipconazole,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **RANCONA 15 ME***

de la société UPL Holdings Coöperatief U.A.

numéro de dossier n°2023-1774

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active ipconazole par le règlement d'exécution (UE) 2023/939 du 10 mai 2023,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 31 août 2023**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	RANCONA 15 ME OXANA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	UPL Holdings Coöperatief U.A. Block A Claudius Prinsenlaan 144a 4818 CP BREDA Pays-Bas
Formulation	Micro-émulsion (ME)
Contenant	15 g/L - ipconazole
Numéro d'intrant	2080227
Numéro d'AMM	2100051
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	31/08/2023
Date limite pour la vente et la distribution	30/11/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	29/02/2024

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2022-0811, 2021-1716, 2019-5759 et 2016-2947 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 07/07/2023

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)